

SAINT-SULPICE

Commune de l'Ain



Bulletin Municipal 2023



SOMMAIRE

P-2	Sommaire
P-3	Le mot du Maire
P-4/5	Tout savoir sur un budget communal
P-6/7	Bilans financiers 2021
P-8	Fiscalité
P-9	Réalisations 2022
P-10	Animations du village
P-11	Bien vivre ensemble
P-12/13	Biodiversité
P-14/15	La vie de nos enfants
P-16/17	Garderie/Sou des Ecoles/Cantine/Tennis/Foot
P-18	Bibliothèque/Don du Sang
P-19	Comité des Fêtes
P-20/21	Facilité votre quotidien
P-22	Démarches administratives
P-23	Associations utiles
P-24	Artisans locaux

MAIRIE :

Horaires d'ouverture du public :

- Mardi de 8h à 10h
- Mercredi de 13h30 à 18h30
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 10h

Mme le Maire reçoit les administrés sur rendez-vous

Tel : 04 74 51 17 32 (messagerie vocale)

- **Mail :** accueil@saint-sulpice01.fr

- **Site web :** www.saint-sulpice01.fr

- **Les comptes-rendus des conseils municipaux** sont consultables sur le site web et affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie

- informations ponctuelles via l'application « Panneau Pocket »

Etat civil 2022 :

- **Naissances : 0**
- **Mariage : 0**
- **Décès : 2**



IMPORTANT

Au 1^{er} janvier 2023, la trésorerie de Montrevel en Bresse ferme définitivement.

Il faudra s'adresser au Service de Gestion Comptable (SGC) de Bourg en Bresse :

21 bis, Rue Gabriel Vicaire / BP 50424

01012 Bourg en Bresse Cedex

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,



L'année 2022 a été, une nouvelle fois, vécue de manière très particulière par bon nombre d'entre

nous. La guerre en Ukraine aux portes de l'Europe, le COVID toujours présent, l'inflation, la hausse de l'énergie ... et donc le pouvoir d'achat ont des conséquences sur notre quotidien.

L'année 2022 s'est poursuivie par nos investissements réfléchis et surtout financés grâce aux subventions du Département, de la Région et de l'Etat. Soyez assurés que les projets sont réalisés sous condition d'accord de subventions. Depuis des années, je veille aux bonnes finances de la commune qui sont très saines. J'ajoute qu'en 2023, la commune aura soldé tous ses prêts et que l'endettement par habitant sera alors nul. Tous ces efforts budgétaires permettront pour cette nouvelle année de ne pas activer le levier fiscal. Pourtant, l'étai se resserre sur nos finances, nous devons faire face à de nouvelles charges liées aux réformes gouvernementales.

Un autre sujet qui me paraît important, l'environnement ; vous le savez, depuis que je suis élue, la transition écologique a toujours trouvé place au sein de mes mandatures successives.

La sécurité dans notre village : aménagements et sécurisation du centre village, la réserve communale, la participation citoyenne sont autant d'actions menées et nous les renforcerons.

Je souhaite remercier comme ils le méritent, mes adjoints Michel Girod et Laurent Laugerette, les membres du conseil municipal, nos agents communaux qui vous assurent le bien vivre et le bien être dans notre village de Saint-Sulpice.

Nos artisans nombreux dans la commune participent aussi à l'expansion de la commune.

Nos bénévoles des associations inter-communales permettent de tisser le lien social entre les individus, les familles, les générations, les nouveaux et les anciens habitants, que vous soyez remerciés pour votre investissement.

Il nous faut ouvrir la voie à un avenir plus serein pour des hommes et des femmes plus solidaires entre eux, plus raisonnables, plus investis dans la protection de la nature et de notre environnement en général.

Enfin, la **Cérémonie des Vœux** se déroulera le **Dimanche 15 janvier à 11 heures suivie d'un moment convivial à la salle polyvalente**, et nous vous y attendons nombreux.

A chacune et à chacun d'entre vous, le Conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023. Qu'elle vous apporte une bonne santé, la joie au sein de vos familles en compagnie de vos proches et la réussite de vos projets personnels et professionnels.

Clotilde Fournier, Maire

On vous explique tout sur le fonctionnement d'un budget communal !

La gestion des deniers publics exige la transparence des comptes. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Budget primitif

Le conseil municipal a l'obligation de voter un budget annuel équilibré. Il est l'inventaire des recettes venant à financer l'ensemble des dépenses de la collectivité.

Il se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement (dépenses courantes)
- et une section d'investissement.

Budget Primitif de la commune de SAINT-SULPICE (Chiffres du Budget Primitif 2022)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<p>Charges courantes (Eau, Elec, fournitures adm et diverses, entretien de la voirie, des bâtiments, du matériel,)</p> <p>Dépenses de personnel, Indemnités des élus</p> <p>Dépenses financières (frais de scolarité, subventions, intérêts d'emprunt)</p> <p>Amortissements</p> <p style="text-align: right;">Total : 156 799,00 €</p>	<p>Recettes de fonctionnement (taxes foncières et revenus des bâtiments : location logements et SDF, Dotation Globale de Fonctionnement)</p> <p style="text-align: center;">dont résultat antérieur reporté</p> <p style="text-align: right;">Total : 337 648,69 €</p>
	<p>Autofinancement (pour 180 849,69 €)</p>	
Investissement	<p>Charges d'investissement (rembt du la part du capital d'emprunt), Investissement à venir dans l'année et réserve d'investissement</p> <p style="text-align: center;">dont reprise du déficit antérieur</p> <p style="text-align: right;">Total : 263 556,98 €</p>	<p style="text-align: center;">Autofinancement (pour 180 849,69€)</p> <p>Recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues sur projet d'investissement, taxe d'aménagement)</p> <p style="text-align: center;">dont affectation de l'excédent capitalisé</p> <p style="text-align: right;">Total : 82 707,29 €</p>

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. (voir détail dans tableau ci-dessus)

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par les charges du personnel municipal, par les charges à caractère général dont toutes les dépenses d'entretien et d'exploitation des bâtiments ou de la voirie, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et la contribution aux organismes de regroupement : SDIS de l'Ain, la participation aux frais de scolarité et au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'aux locations des biens communaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes d'investissement regroupent essentiellement la fiscalité (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la taxe d'aménagement), les subventions d'équipement provenant de l'Etat, de la Région et du Département permettant de financer les projets de la commune, les emprunts réalisés ainsi que les ventes patrimoniales.

Les sections s'équilibrent entre elles par des opérations d'affectation du résultat et de virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement. (*L'inverse : virement de l'investissement en fonctionnement est interdit !*)

L'excédent de fonctionnement vient alimenter chaque année la section d'investissement. La réserve constituée en investissement ne peut pas financer le fonctionnement.

Sur notre commune, il n'y a que les impôts fonciers qui alimentent les recettes de fonctionnement, et comme partout, les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter, d'où un équilibre très difficile sans recours à l'augmentation des impôts.

Exercice 2021

Section « Fonctionnement »

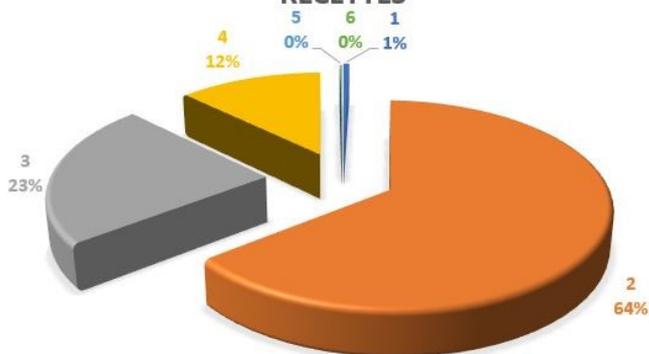
DÉPENSES



1- Charges à caractère général (Eau, énergie, gestion courante)	30 403,99 €
2- Charges de personnel	30 501,68 €
3- Atténuation des produits (Reversement FNGIR)	2 705,00 €
4- Charges de gestion courante (Indemnités élus, subventions)	27 561,20 €
5- Charges financières (Intérêts d'emprunts)	1 382,48 €
6- Scolarité, contribution organismes	45 207,49 €
7- Amortissements	2 001,77 €

Total des dépenses : 139 763,61 €

RECETTES



1- Produits de services (location salle des Fêtes)	794,75 €
2- Impôts et taxes	100 797,21 €
3- Dotations et participations	36 211,72 €
4- Revenus log. communaux	19 693,07 €
5- Produits exceptionnels	78,68 €
6 - Revenu d'Occupation du Domaine Public	215,00 €

Total des recettes : 157 790,43 €

Excédent 2021 : 18 026,82 €

Excédent 2020 reporté : 165 232,16 €

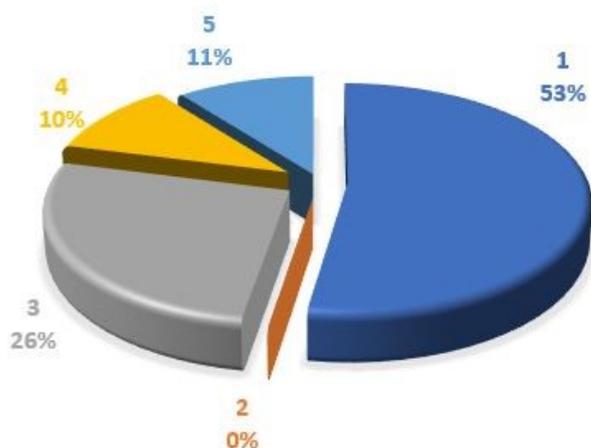
Excédent 2021 : 18 026,82 €

Résultat global 2021 : 183 258,98 €

Exercice 2021

Section « Investissement »

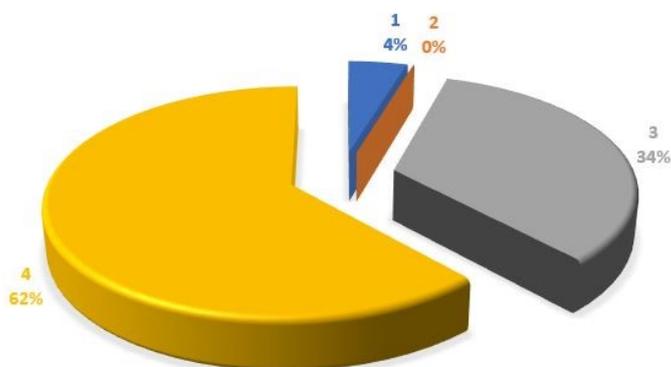
DÉPENSES



1 - Déficit reporté de 2020 :	23 870,79 €
2 - Dotations fonds divers	0,00 €
3 - Remboursements emprunts :	12 000,07 €
4 – Immobilisations corporelles :	4 759,21 €
5 – Immobilisations en cours :	4 770,00 €

Total des dépenses : 45 400,07€

RECETTES



1 - Amortissements :	2 001,77 €
2 - Subventions d'investissement :	0,00 €
3 - Dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	14 653,22 €
4 – compte 1068 – couverture du déficit.....	26 870,79 €

Total des recettes : 43 525,78 €

Déficit 2021 : 1 874,29 €

Détail des Investissements 2021 :

- Frais d'acquisition d'un terrain	1 306,48 €
- Matériel réserve communale	101,72 €
- Deux Isoloirs PMR	844,80 €
- Deux fauteuils de bureau	526,21 €
- Outillages	1 980,00 €

Fiscalité

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (emprunt restant)	87 499,00 €	77 791,00 €	67 713,00 €	57 383,00 €	46 359,00 €	34 878,00 €	22 878,00 €
Commune (€/par hab)	503,00 €	393,00 €	309,00 €	240,00 €	184,00 €	134,00 €	88,00 €
Département (€/par hab)	846,00 €	564,00 €	725,00 €	857,00 €	588,00 €	625,00 €	577,00 €
Région (€/par hab)	1 186,00 €	811,00 €	859,00 €	881,00 €	868,00 €	826,00 €	816,00 €
National (€/par hab)	532,00 €	519,00 €	578,00 €	589,00 €	551,00 €	533,00 €	525,00 €
Fonds de Roulement (autofinancement)	125 120,00 €	134 621,00 €	134 762,00 €	128 206,00 €	145 625,00 €	168 232,00 €	181 385,00 €
Commune (€/par hab)	719,00 €	680,00 €	615,00 €	536,00 €	582,00 €	645,00 €	698,00 €
Département (€/par hab)	1 569,00 €	1 299,00 €	1 834,00 €	1 994,00 €	741,00 €	842,00 €	874,00 €
Région (€/par hab)	1 186,00 €	811,00 €	1 132,00 €	1 151,00 €	625,00 €	697,00 €	715,00 €
National (€/par hab)	1 034,00 €	939,00 €	983,00 €	1 032,00 €	638,00 €	688,00 €	721,00 €

La taxe d'habitation a été supprimée pour la quasi-totalité des contribuables en 2022.

Les changements sur votre taxe foncière sont dus à la revalorisation des bases de calcul définies par les impôts.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la fiscalité communale depuis 2016 (avec comparatif de la fiscalité intercommunale – Grand Bourg Agglomération).

Taxe Foncière sur bâti	Taux communaux	Taux communautaires	totaux	Taxe Foncière sur non bâti	Taux communaux	Taux communautaires	totaux	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	Taux communautaires
	2016	7,94	3,74		11,68	2016	28,01		11,73
2017	7,94	3,29	11,23	2017	28,01	10,86	38,87	2017	8,5
2018	7,94	2,86	10,8	2018	28,01	10	38,01	2018	8,5
2019	7,94	2,44	10,38	2019	28,01	9,14	37,15	2019	8,5
2020 *	21,91	2	23,91	2020	28,01	8,28	36,29	2020	8,68
2021	21,91	1,59	23,5	2021	28,01	7,42	35,43	2021	9,95
2022	21,91	1,17	23,08	2022	28,01	6,56	34,57	2022	9,95

* : intégration de la part départementale (13,97 %)

Réalisations 2022

projets	Montant TTC	Subvention du Département	Subvention de la Région	Subvention de l'Etat	Subvention de l'Europe	Subventions diverses	FCTVA	RESTE A CHARGE pour la commune	Réglé
Atlas de la Biodiversité	17 400,00 €	4 350,00 €			9 570,00 €			3 480,00 €	2022/2023/ 2024
Eclairage publique									
* Ravallin	2 800,00 €					366,00 €	459,31 €	1 974,69 €	2022
* Chazeau	7 200,00 €					1 281,00 €	1 181,09 €	4 737,91 €	2023
* Modernisation	15 100,00 €					4 872,00 €	2 477,00 €	7 751,00 €	2023
* Chazelle et la Teppe	8 900,00 €					2 287,80 €	1 459,96 €	5 152,24 €	2024
* Bellevue	11 200,00 €					2 928,00 €	1 837,25 €	6 434,75 €	2024
Parcours découverte et sécurisation centre village	95 885,00 €	32 833,00 €	montant à venir	31 165,00 €				31 887,00 €	2022/2023
Total	158 485,00 €	37 183,00 €	0,00 €	31 165,00 €	9 570,00 €	11 734,80 €	7 414,61 €	61 417,59 €	

- Création d'un abribus à « Chazeau » -
Prix d'achat 2022,30 € + réalisation d'un busage pour son implantation : coût : 2416,97 €
- Voirie – Entretien – coût : 14 000 €
 - o Travaux sur le Chemin de Ravallin (fossé et traversée de route) : 4 771,97 €
 - o Déflachage Chemin de la Teppe : 4 647,37 €



Animations 2022 du village



- 10 Février : signature de la convention pour la participation citoyenne (installation prochaine des panneaux)

- 19 mars : Remise des diplômes de formation PSC1 aux membres de la réserve



- Le 30 juillet : sortie estivale : visite commentée, de deux heures environ, des principaux points d'attrait de la commune (église, cheminées sarrasines,)

- Le 17 septembre : Animation « Mares et Haies » en collaboration avec l'association France Nature Environnement de l'Ain pour la biodiversité.



- Le 21 octobre : réunion publique en présence des 3 associations scolaires (cantine, centre de loisirs et sou des écoles) : aucun parent présent.....



- Le 19 novembre : matinée d'adaptation au fonctionnement du matériel de la réserve communale en vue d'un exercice grandeur nature
- Le 17 décembre : distribution de colis pour les ainés (+ de 70 ans)

Bien vivre ensemble



LE BRUIT :

De manière à permettre une vie en bonne entente avec le voisinage, il est utile d'éviter de créer une gêne en respectant quelques petites règles simples.

Il convient de respecter les horaires autorisés pour faire vos travaux :

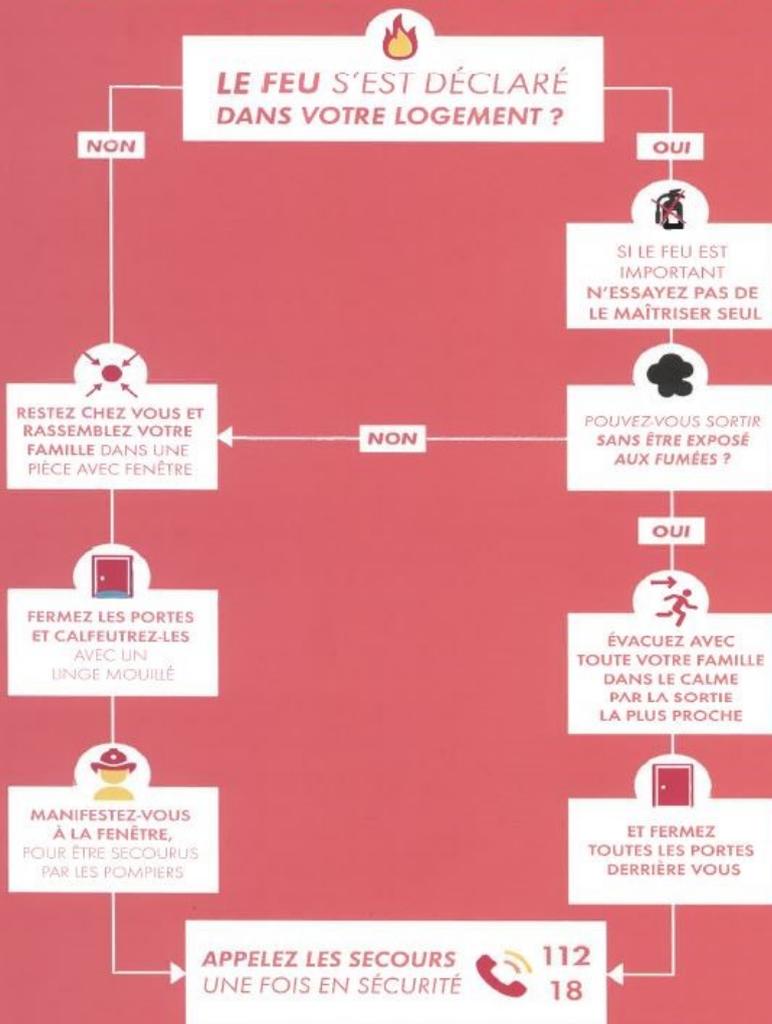
Jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 19h30

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche et fériés : 10h à 12h

Si vous prévoyez de faire une fête, prévenez vos voisins et faites-en sorte de préserver leur sommeil et de ne pas troubler la tranquillité publique entre 22h et 07h.

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

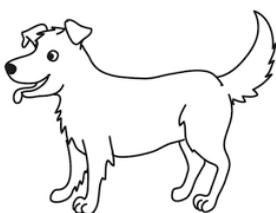


Numéro d'urgence par sms pour les personnes sourdes et malentendantes : 114



Alerte à l'ambrosie

Comme chaque année cette plante au pollen très allergisant fait son apparition sur les terrains nus de notre territoire. Nous rappelons qu'un arrêté préfectoral impose sa destruction par arrachage ou par fauchage. Vous trouverez en mairie un document permettant de la reconnaître et de l'éliminer.



Mon facteur est précieux, je le protège !!

Merci de tenir vos chiens à distance

Biodiversité



Dans la continuité de l'engagement pris en 2021, l'Atlas de la Biodiversité Communale et les diagnostics sont en cours d'élaboration. Une restitution devrait avoir lieu au premier trimestre 2023.

Animation effectuée le 17/09/2022 : « à la découverte des mares et haies »

PRENONS SOIN DE NOS COURS D'EAU !

Un patrimoine commun

L'eau et les poissons font partie du patrimoine commun. Afin de protéger ces ressources, la loi précise les droits et devoirs de chacun vis-à-vis des cours d'eau. Le Code rural et le Code de l'environnement contiennent la majorité des articles de loi concernant ces milieux.

La « ripisylve » optimale

On appelle ripisylve la végétation qui occupe naturellement les berges. Ce mélange d'herbes, d'arbres et d'arbustes caractéristiques des zones humides a de nombreux rôles : protéger les berges de l'érosion, épurer l'eau, limiter son évaporation, apporter gîte et couvert à une flore et une faune spécifique, etc.

L'entretien : ni trop, ni trop peu

L'entretien courant est une obligation du propriétaire riverain. La végétation existante doit être entretenue de manière à diversifier les espèces, les densités, les tailles et les âges des végétaux présents : recépage des arbustes tous les 3 à 10 ans ; abattage des arbres risquant de chuter dans la rivière. Cet entretien doit être réalisé entre novembre et février.

Les règles d'épandage :

Selon l'article L253-8 du code rural et de la pêche maritime, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité de zones d'habitation est soumise à des mesures de protection des riverains. (Voir également le décret 2022-62 du 25/01/2022).



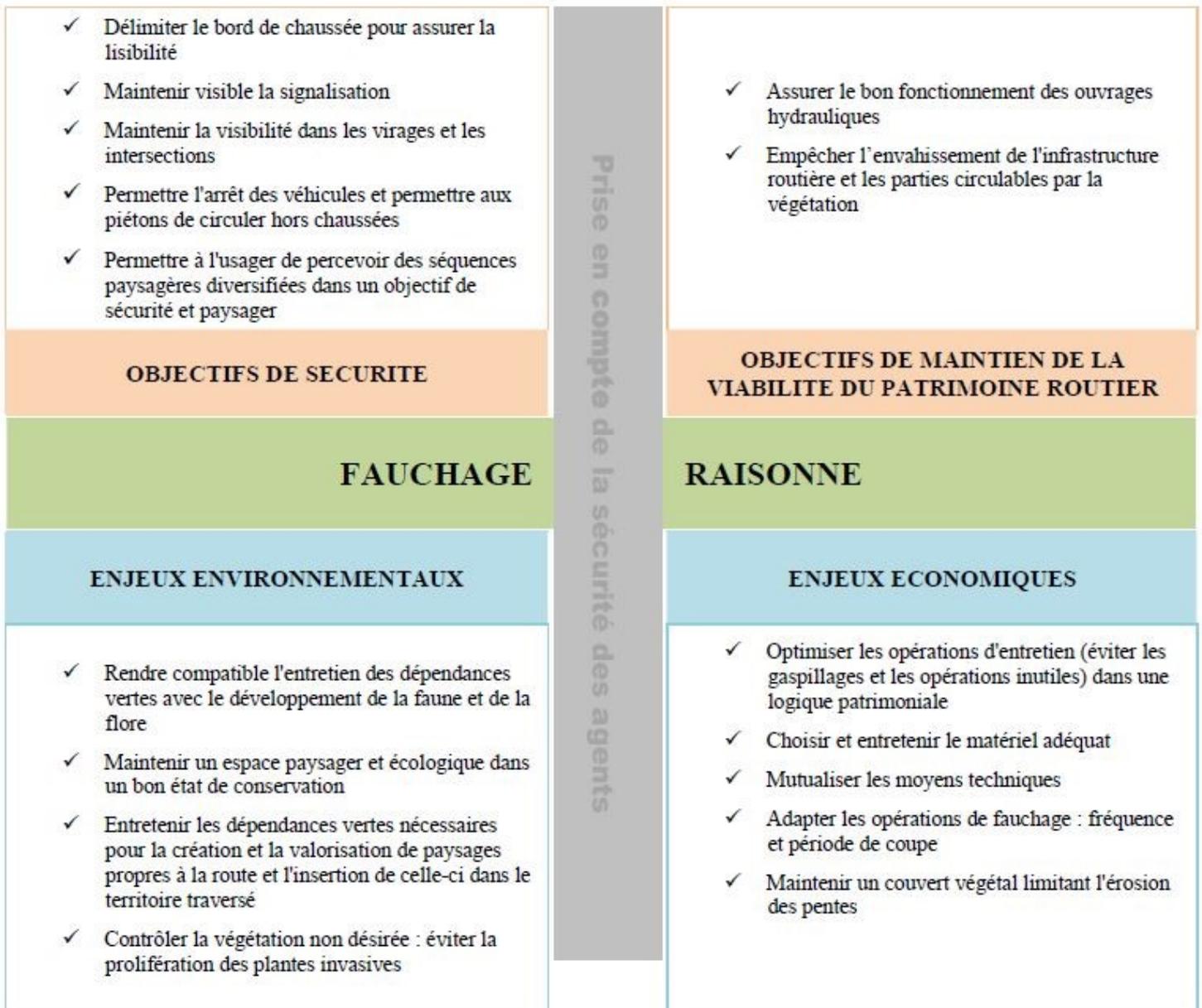
Attention aux pollutions

Notre Reyssouze et ses affluents sont de petites rivières. Les pollutions ont un impact rapide, fort et durable sur les ressources qu'elles transportent. Le déversement de produits dans et à proximité du cours d'eau, ainsi que l'introduction d'espèces indésirables (plantes et poissons d'aquarium notamment) sont strictement interdits tout comme y jeter ou entreposer ses déchets, même verts.



Le fauchage "raisonné" : des objectifs et des enjeux

Le fauchage raisonné peut se définir comme un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage en bord de route afin que les enjeux environnementaux et économiques soient pleinement intégrés et pris en compte dans la réalisation des objectifs de maintien de sécurité et de conservation du patrimoine routier.



Entretien des abords des propriétés : Bon nombre d'entre vous ont le souci d'entretenir le domaine communal situé devant leur maison et nous les en remercions. Cet acte de civisme pourrait être étendue à l'ensemble des propriétaires ou locataires. En effet, votre participation contribuera aux finances saines de la commune.

Au 1^{er} mars 2023, la tonte sera interdite dans les déchèteries.

Solutions alternatives :

- Laisser l'herbe plus haute dans les vergers : bon pour la biodiversité
- Mulching : tondre sans ramasser
- Le paillage
- Le compostage



IMPORTANT

La vie de nos enfants



L'année 2022 a été riche en événements à l'école de Saint Didier Saint-Sulpice.

De nombreuses interventions sur le thème du développement durable ont eu lieu dans les différentes classes. Dans le cadre de ce projet écologique, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont visité la ferme bio des jardins d'AESTIV de Méryl et Benoit, parents d'élèves de l'école. Ils se sont aussi rendus à la ferme d'une Sougey le vendredi 13 mai pour une rencontre inter écoles.



Les 2 classes de maternelles ont fait une sortie à la ferme, le jeudi 2 juin et les classes de CP et de CE1 se sont rendu à la ferme « la légende du Mohair » chez Mme Aurélie SERGENT le jeudi 30 juin.

La traditionnelle soirée de solidarité n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID mais les enfants ont réalisé une vente de plats à emporter avec l'aide de la cantine. Cette vente a généré un profit de près de 1200 € pour l'Ukraine et les enfants du Nicaragua

6 journées de Kayak voile ont été réalisées pour les élèves de CE2 CM1 à la base de Montrevel en Bresse.

7 séances de natation ont eu lieu pour les élèves de CE1 à la piscine Carré d'Eau à Bourg-en -Bresse.

Il y a une sortie à la neige financée par le sou des écoles pour les 4 classes de maternelles, de CP et de CE1.



Et pour finir cette belle année, les 51 élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis 4 jours à Paris du 13 au 16 juin. La grande participation financière des mairies, et du sou des écoles, à hauteur de 192 € par élève, a permis aux élèves découvrir les merveilles de notre capitale pour un reste à charge de 96 € pour les familles.



En septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école.

L'école regroupe actuellement 120 élèves répartis dans 5 classes. Il y a 28 élèves dans la classe de petits moyens grands de Madame Lévêque. Madame Darnand a 20 élèves de CP et Madame Lisson 25 élèves de grande section et de CE1. La classe de CE2 de Mme Lequeux compte 24 élèves. Enfin, il y a 25 élèves en CM1-CM2.

Des travaux d'élargissement des toilettes ont été réalisés pendant l'été et devraient être bientôt terminés.

De nombreux événements sont déjà prévus pour l'année 2022-2023 dont la réalisation d'une fresque dans la cour de l'ancienne école, l'installation d'une petite salle informatique en maternelle, un cycle piscine pour les CE1-CM1, du Kayak pour les CE2, des échanges interclasses de lecture, des soirées théâtre...

Quelques dates à retenir :

- 9 décembre : le marché de Noël
- 25 mars : soirée de solidarité avec la Tanzanie
- 7 avril : carnaval
- 9 juin : cross de l'école
- le 30 juin : kermesse de l'école

Inscriptions scolaires 2023/2024

Les prévisions d'effectifs début 2023 conditionnent les décisions de fermeture de classe.

Votre enfant aura 3 ans en 2023 ou vous venez d'emménager, l'inscription scolaire se fait :

1) En mairie, avant le 4 février : demander un certificat d'inscription en présentant un justificatif de domicile, le livret de famille et le carnet de vaccinations.

Pour les enfants déjà scolarisés, présenter le certificat de radiation.

2) A la « nouvelle école » : vous rendre aux permanences le lundi 15 mai ou le mardi 16 mai 2023 entre 16h30 et 18h00. Prévoir le certificat d'inscription et 5 photos d'identité pour les futurs élèves de petite section.

Directeur de l'école : Jérôme Panié-04.74.51.10.84 et le mardi 04 74 51 17 52

Continuons avec le dynamisme des enseignants, des mairies, du Sou pour réaliser tous ces beaux projets qui font de notre école une école unique

Jérôme Panié, directeur de l'école

Soirée théâtre



Participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement (scolaire)

Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Ecole - fonctionnement	19 644,49 €	22 730,66 €	22 961,00 €	28 724,38 €	37 022,58 €
Ecole - investissement	5 551,50 €	5 650,56 €	5 846,10 €	7 160,52 €	5 641,86 €
Cantine	2 496,31 €	2 312,70 €	4 870,48 €	4 963,58 €	5 563,91 €
Total (école et cantine)	27 692,30 €	30 693,92 €	33 677,58 €	40 848,48 €	48 228,35 €
trop perçu invest 2020					-1 947,64 €
Net scolaire					46 280,71 €
Nombre d'élèves à St Didier-St Sulpice	30	32	32	39	42
Coût total par élève (école et cantine)	923,08 €	959,19 €	1 052,42 €	1 047,40 €	1 148,29 €
Coût net					1 101,92 €
Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Voyage à Paris (tous les 3 ans)		975,00 €			1 520,00 €
Coût par élève		75,00 €			95,00 €
Nombre d'élèves pour voyage		13			16

Centre de loisirs - les Petits Loups

Nous sommes le Club des Petits Loups, 157 route de Montrevel 01340 ST Didier d'Aussiat.

Notre directrice est Mme Camélia BRUILLOT, elle est joignable au centre au 04 74 50 51 24 ou lespetitsloups01340@gmail.com

Le centre accueille les enfants de 3 à 11 ans, en périscolaire de 7 h à 19 h et en centre de loisirs (petites et grandes vacances) de 7 h 30 à 18 h 30.

L'équipe est composée d'animateurs et d'une directrice. (Photo ci-jointe)

Le Centre est géré par des parents bénévoles,

Le rôle de l'association, c'est de gérer le centre et ses salariés, organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour des sorties, des activités pour vos enfants.



Sou des Ecoles

L'association du sou des écoles regroupe 14 parents bénévoles qui œuvrent pour améliorer le quotidien des élèves.

L'association permet de récolter des fonds pour financer des sorties et des spectacles et répondre au souhait d'achats de l'équipe éducative.

Les manifestations du sou des écoles sont la vente de plats à emporter (mars 2023), la kermesse (juin 2023), le quine loto (novembre 2023) et le marché de Noël (décembre 2023).

Toutes ces manifestations ont pour but de financer en partie un gros voyage scolaire tous les 3 ans.

Cantine

L'association de la cantine a pour but de proposer des plats de qualité aux enfants de St Sulpice - St Didier d'Aussiat. Un nouveau bureau a été élu depuis la rentrée 2022 qui a permis de proposer de nouvelles idées pour la cantine.

N'hésitez pas, chers parents, à venir partager vos idées avec une équipe dynamique dans une ambiance conviviale. **Le prix du repas s'élève à 4,50€ depuis le 01/12/2022.**

Le bureau : BRULAY Flavie (Présidente) – BECHET Grégory (Vice-président), MATHIEU Sabrina (trésorière), JACQUILLET Blandine (vice trésorière), SIMORRE Cécile (secrétaire).

Membres actifs : CALLIER Julie, CORNATON Sonia, GAILLARDON Jean-Noël.

Les salariés : BOIS Rodolphe (cuisinier), FOURNET Myriam et PELLETIER Marie-Thérèse (surveillantes), CHARREAU Amandine, MARECHAL Marie-Claude et LACOUR Pascale (ATSEM).

Années	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Coût Cantine	2 496,31 €	2 312,70 €	4 870,48 €	4 963,58 €	5 563,91 €
Nombre d'élèves à St Didier-St Sulpice	30	32	32	39	42
Nombre de repas servis	2493	2722	3627	3021	4271
Coût par élève pour la commune	1,00 €	0,85 €	1,34 €	1,64 €	1,30 €

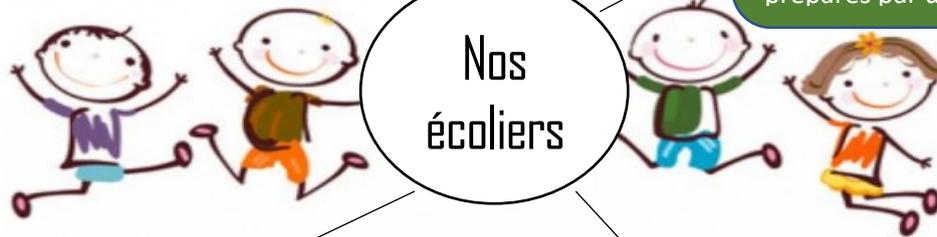
CES ASSOCIATIONS, INDISPENSABLE A L'ECOLE

La garderie (emploi 4 salariés) :

Un lieu sûr pour nos enfants pour que les parents concilient travail et école

La cantine (emploi 3 salariés) :

Un endroit où les enfants prennent plaisir à manger de bons plats préparés par un cuisinier



Le centre de loisirs (emploi 4 salariés) :

Un lieu où les enfants peuvent se retrouver pendant les vacances scolaires avec des activités et des sorties variées

Le Sou des Ecoles :

Des manifestations permettant de récolter des fonds pour que les enfants aient des jeux, des sorties scolaires...

Ces associations subsistent grâce à des bénévoles motivés et dynamiques,
Qui sont sans cesse en train de chercher de nouvelles idées
pour que nos enfants aillent à l'école avec le sourire !

Devenez bénévole, ces associations en ont besoin !



Club / Association sportive Tennis

Terrains de sport

01340 ST DIDIER D AUSSIAT

club.quomodo.com/planete-tennis



Football Club Curtafond Confrançon St Martin St Didier – St Sulpice

Mairie 01310 CURTAFOND - Contact : 06.30.03.48.68

<https://fcurtafond.footeo.com/>.

Construction en cours d'un nouveau terrain, mise en service en septembre 2023.

Bibliothèque : Plaisir de lire



La commune de St Sulpice compte 39 inscrits à la bibliothèque.

La bibliothèque possède une large collection de livres : imagiers pour les plus jeunes, livres pour enfants, romans, autobiographies, documentaires, B.D, revues.... Les prêts sont totalement gratuits. La collection est constamment enrichie par des achats et par l'échange des livres mis à disposition par la bibliothèque départementale.

Les enfants des écoles maternelles et primaires se rendent régulièrement à la bibliothèque.

Vous pouvez venir nous rencontrer et découvrir des lectures : **le samedi de 10h à 12h et le mercredi de 16h30 à 18h30.**

Le livre « toc, toc » a été remis pendant les permanences aux enfants nés en 2022.

La pièce de théâtre « côté courtes » jouée par la compagnie pièce à conviction a permis aux spectateurs de passer une agréable soirée le 5 novembre. Nous vous donnons rendez-vous le 18 novembre 2023. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous échanger vos attentes, vos lectures...



Don du Sang



C'est en 1985 que l'Amicale des Donneurs et Anciens Donneurs de Sang Bénévoles de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE voit le jour avec, à sa présidence, Michèle HENRY. Désormais appelé "Association pour le Don du Sang Bénévole de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE" depuis 2012, elle a pour but :

- de réunir les donateurs et anciens donateurs de Saint Didier d'Aussiat et de Saint Sulpice et leur apporter une aide technique, morale et matérielle ;
- de faire respecter le code du donneur de sang bénévole ;
- d'assurer la liaison et la représentation de ses membres auprès de l'Union Départementale Fédérée des associations pour le don du sang

bénévole de l'Ain, de la Fédération Française pour le don du sang bénévole et de l'Etablissement Français du Sang ;

- d'organiser la promotion du don du sang bénévole, en liaison avec l'Etablissement Français du Sang et l'Union Départementale.

Cette association organise deux manifestations par an : une vente de brioches en forme de cœur et un repas champêtre.



Le bénéfice rapporté lors de ses manifestations permet d'offrir aux donateurs, lors des collectes de sang, des tartes, ainsi que de récompenser les diplômés.

Le repas champêtre permet surtout aux donneurs et aux personnes les soutenant de passer une journée conviviale en compagnie d'une équipe dynamique et investie.

Mais avant tout, ces actions menées permettent de faire la promotion du don du sang, car il y a un grand manque de donneurs.

D'ailleurs, le nombre de collectes à Saint Didier d'Aussiat est passé à 2 en 2020 en alternance avec

Saint Martin le Châtel au lieu de 4 auparavant par manque de médecin.

Voici les dates de nos manifestations pour 2023 :

AG : 24/2/23 à St Sulpice

Vente de brioches : 23/4/23 à St Didier

Repas champêtre : 3/9/23 à St Sulpice

Collectes de sang à St Didier : 23/3/23 et 5/10/23

Comité des Fêtes

Suite à la dernière assemblée générale, Gilles Bonnin a été élu nouveau président.



Le nouveau bureau du comité des fêtes se compose de :

Gilles BONNIN	Président
Christophe MARICHAUD	Vice-président
Camille MARICHAUD	Trésorière
Déborah MARTIN	Trésorière adjointe
Sandra MARTIN	Secrétaire

8 membres bénévoles s'ajoutent à cette liste.

Les manifestations proposées en cours d'année ont rencontré un vif succès :

Le concours de belote avec 20 doublettes.

La brocante du 17 juillet a accueilli 65 exposants malgré un dimanche caniculaire.



Le concours de pétanque dénombrait 32 doublettes.

La journée foot a été bien appréciée et les crêpes de l'amitié ont fait le bonheur des petits et grands.

Toutes ces rencontres permettent aux habitants de se rencontrer et créer des liens de bonne entente dans les petits villages afin de rompre l'isolement.



Calendrier des manifestations pour l'année 2023 :

Samedi 4 mars : belote

Samedi 8 avril : chasse aux œufs

Dimanche 21 mai : repas communal

Samedi 24 juin : fête de la musique

Dimanche 16 juillet : vide grenier

Samedi 2 septembre : pétanque

Samedi 18 novembre : repas thématique

Samedi 2 décembre : crêpes de l'Amitiés



Salle des fêtes

Capacité maximale : 50 personnes

		Habitants et associations de la commune	Habitants et associations hors commune
Location de la salle	1 jour	70 euros	non
	week-end	120 euros	220 euros
Consommation électricité	25 cts d'euro le Kwh		
Sono	prix location : 50 €		Caution 300 €
Caution	300 euros pour la salle et 100 euros pour le ménage 1 attestation responsabilité civile à jour		

La réservation de la salle se fait en mairie au moins trois semaines à l'avance, aux horaires d'ouverture.

Toutes les informations sont également sur notre site internet.

La location de la vaisselle se fait uniquement auprès du comité des fêtes. (Gilles BONNIN au 04 74 50 52 04)

Pour vous accompagner dans l'amélioration de votre habitat



Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain

contact@caue-ain.com
34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
<https://www.caue01.org/>



info@alec01.fr
102 boulevard Edouard Herriot
CS 88405
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 45 16 46 - <https://www.alec01.fr/>



11 rue Brillat Savarin
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04 74 21 02 01
accueil.ain@soliha.fr
Permanence téléphonique :
Mardi, Jeudi, Vendredi de 10h à 12h



34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE
04 74 21 82 77
Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi de 9h à 18h
Le vendredi de 9h à 17h

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Une heure gratuite de conseils,
Une visite à domicile,
Une aide financière pour vos travaux.



102, Bd. Edouard Herriot
CS 50250 Viriat
01006 Bourg-en-Bresse cedex
Tel : 04 74 45 16 49
info@alec01.fr
Site : moncapenergie.fr

Faciliter votre quotidien



PanneauPocket

L'application panneau Pocket vous permet de connaître les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune, quand vous le souhaitez.

Disponible sur smartphone (QR code ci-dessous) mais aussi sur tablette ou ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/>

QR Code pour App Store



QR Code pour Google Play



Transports à la demande :

L'arrêt sur la commune est : Place de l'Eglise.

Réservation obligatoire du lundi au samedi

de 8h à 19h : par tel au 04 57 38 37 01 ou sur le site

www.rubis.grandbourg.fr (rubrique « transport à la

demande)



Horaires déchetteries :

- **ETREZ**, Bresse Vallons, Grisard
Du lundi au samedi de 9h à 11h45
et de 14h à 16h45
- **POLLIAT**, ZA de la presse,
Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45

À TRIER
POTS ET BOCAUX EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER
BRIQUES ALIMENTAIRES
EMBALLAGES EN MÉTAL
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER
EMBALLAGES CARTONNETTES
CAHIERS, COURRIERS, ENVELOPPES
MAGAZINES PROSPECTUS
JOURNAUX

EN DÉCHÈTERIE

**N'IMBRIQUEZ PAS LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES
→ APLATISSEZ-LES POUR UN GAIN DE PLACE**

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DES CONTENEURS DE COLLECTE EST PASSIBLE DE SANCTION

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ? 0800 86 10 96 (APPEL GRATUIT)

Vos démarches administratives

Enfin moins de paperasse : Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos **demandes d'urbanisme** : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Construire de Maison Individuelle, sur :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/α/001387>

Carte d'identité et passeport :

Consulter le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Maintenant, vos cartes d'identité et passeport se font uniquement dans les "grandes" mairies pourvues d'équipements spécifiques (ex : MONTREVEL, VIRIAT, BOURG EN BRESSE, PONT DE VAUX, CHATILLON SUR CHALARONNE.....) aussi il convient de préparer votre rendez-vous sur l'ANTS.

<https://ants.gouv.fr/>

Un mot pour vous informer que les usagers peuvent prendre leur rendez-vous en ligne, pour leur demande de pièce d'identité. L'accès est possible depuis le site « officiel » de la mairie : <http://www.montrevel-en-bresse.fr/>.

Télécharger des formulaires administratifs sur le site :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Vos droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Vos droits sociaux : <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil/>

Conseiller numérique : il est là, pour vous aider dans démarches administratives, initiation à l'informatique, utiliser un ordinateur ou un smartphone, utiliser les réseaux sociaux, recevoir et envoyer des mails,..... ,
Il est à votre disposition au 41 Route de Mézériat 01310 POLLIAT (médiathèque de Polliat) : sur rendez-vous de préférence

Tel : 04 74 25 74 96

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30,
Vendredi : 8h30 à 12h30
et le premier samedi du mois de 9h à 12h

SOCIAL :

CAF de l'AIN : 0 810 25 01 10

Assistants sociales :

- Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88

MSA : 04 74 30 73 07

AMELI – CPAM de l'Ain : 1 Place de la Grenouillère, 01015 Bourg en Bresse cedex

Tel : 36 46 - site : <https://www.ameli.fr/>
Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 16h30 – uniquement sur rendez-vous

Conciliateur de justice : habilité à traiter les conflits de voisinage

M. Jean-Marc BIERRY tient une permanence en Mairie de Montrevel – le 2ème mercredi matin de chaque mois, de 9h à 12h30.
Prise de rendez-vous à l'accueil de la mairie de Montrevel au : 04 74 25 68 96.

Associations utiles

croix-rouge française



Croix-Rouge Française
Hôtel de Ville
01340 Montrevel en Bresse.
(Contact ou envie d'être bénévole : 06-15-25-92-26)



Ligue contre le Cancer
Comité de l'Ain
56 Rue Bourmayer
01000 BOURG EN BRESSE.
Téléphone : 04 74 22 58 96
www.liguecancer01.net



ADMIR de l'AIN
801, rue de la Source
CS 70014
01442 VIRIAT Cedex
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Téléphone : 04 74 23 21 35
<https://www.fede01.admr.org/>

LOU VE NOU : Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06



CLIC du Bassin Burgien :
11 rue Aristide Briand, 01000 Bourg-En-Bresse
Heures d'ouverture du lundi au vendredi : 8h30-12h30/
13h30-17h00
04.74.22.11.11
clibassinburgin@adag01.fr
Suivez l'actualité du CLIC sur notre site : www.adag01.fr



4 rue Tony Ferret
01004 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 04.74.45.51.82
@ : contact@adapa01.com
<https://www.adapa01.fr/>

Association Intermédiaire
Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

www.services-ain.com
801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
domicile.services01@gmail.com



L'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) est une association créée par le réseau ADMR.

Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité.

- Nous opérons une **gestion administrative complète** (déclarations sociales, contrats de travail, bulletins de salaires...).
- Si vous êtes une association, un bailleur social, une collectivité, une entreprise ou un particulier, vous pouvez faire appel à l'AIDS.
- Si vous êtes à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à nous adresser votre candidature.

Artisans de la commune, auto-entrepreneurs,



Stéphanie MERLIN - Conseillère Bodynature, vente à domicile
 (Produits Français issus de l'agriculture biologique, pour toute la famille, pour le bien-être, le cosmétique et l'entretien de la maison)
 4 Impasse de la Cure - Portable : 06 80 13 98 31
 Courriel : stephanie.merlin.bodynature@gmail.com

Christophe MARICHAUD

Maréchal Ferrand

85 chemin de Lange

Portable : 06 79 71 29 64

Courriel :

christophe.marichaud@orange.fr

Site internet : marechal.ferrant.marichaud



Vente de Volaille de Bresse

Famille MARICHAUD

85 chemin de Lange
 01340 Saint-Sulpice
 06-33-38-62-15



Lilian PICARD

Peinture Décoration

365 Chemin de Bellevue

Tel : 04 74 50 53 11 – 06 71 02 74 55

Courriel : lilian.picard@orange.fr

*Se faire coiffer à domicile...
 ...c'est facile,
 c'est pratique
 et c'est rapide !*

Stéphanie BONNIN
06 18 49 40 03

BOSC La coiffure chez vous
 coiffure à domicile Avec le N°1, c'est mieux !

BONNIN Stéphanie, coiffeuse à domicile pour
 BOSC SERVICES RHONE ALPES - Siret 421 328 640 00010
 25, rue du Château 01100 DIGNONNAIX



JFA Bois

Exploitation forestière

Négoce Bois grume et sciage

Jean-François ADAM
 06 48 59 12 88

241 chemin de Bellevue 01340 ST SULPICE - jfa-bois@orange.fr

Gilles BONNIN
 Vente à domicile

gilles.bonnin5@wanadoo.fr
 07 86 84 85 87
 49 impasse de la cure
 01340 St Sulpice

Produit Français de qualité

produits entretien, hygiène, beauté,
 lingerie & sous-vêtements,
 bien-être, textiles 3D, minceur,
 déco, bijoux & accessoires
 sécurité, téléphonie SFR

Ambroisie
 Restaurant Traiteur sur mesure

Restaurant à Vins
 Cuisine Originale
 et Fruits de Mer

Caviste

Traiteur Événementiel
 Mariage, Baptême,
 Anniversaire, Vernissage,
 Inauguration...

Plateaux Repas Entreprise
 Cocktail et Buffet

Le Restaurant
 03 85 38 12 21

Le Traiteur
 06 49 45 71 76

39 Rue de la République - 71000 MÂCON
lambroisie@live.fr
www.lambroisie.fr - www.lambroisie.traiteur-macon.fr

ASR Rénovation

Electricité
 Plâtrerie
 Peinture

Paulino ANDRE
 311 Chemin de la Teppe
 01340 SAINT-SULPICE
 ☎ : 06.89.47.58.58
 ✉ : asr-renovation@hotmail.fr
 N° de SIRET : 522 753 532 00012

EURL R'FROID

**Installation et réparation de Froid
 industriel et climatisation**

M. RABLET Philippe
 667 Chemin de Chazeau
 06 48 77 23 57
 04 74 51 13 89

Courriel : r-froid@orange.fr



Les Délices de Léona

Léona ANDRE
 Chocolatière & Confiseuse

Mob : 06.69.68.19.47
lesdelicesdeleona@gmail.com
 311 Chemin de la Teppe - 01340 - SAINT-SULPICE

[f les délices de léona](https://www.facebook.com/lesdelicesdeleona) [i les.delices.de.leona](https://www.instagram.com/les.delices.de.leona)